

Procès-Verbal
Assemblée Générale Extraordinaire
Du 3 juin 2015 à Lille

17h30 - Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire votée et validée

1ère résolution : Approbation des modifications concernant le projet associatif et les statuts. 6 questions soumises au vote par bulletin.

Éléments du débat :

Qui désigne le représentant au CA de la commission du pôle MGA ? Ce pôle ne représente pas t-il un nouveau collège ?

Le représentant au CA est désigné par les membres de la commission du pôle MGA. Il ne s'agit de créer un nouveau collège. Les membres de cette commission sont des médecins généralistes exerçant en ville et qui sont adhérents personnes physiques de la Fédération Addiction. Il ne s'agit pas d'une commission « métier » mais de réfléchir aux enjeux et pratiques de prise en charge des addictions en médecine de ville.

Nombre de voix exprimées : 216

Question	Oui	Non
1. Approuvez-vous les modifications apportées au projet associatif ?	213	0
2. Approuvez-vous le vote par collège lors de l'AG (les PP élisent les PP, les PM élisent les PM) ?	185	31
3. Approuvez-vous la possibilité pour les adhérents PM de voter dans chaque région où ils ont un établissement (dans la limite d'une voix quel que soit le nombre d'établissements dans la région) ?	199	15
4. Approuvez-vous le principe de limiter le nombre de siège au CA pour un même adhérent PM (deux candidats maximum, soit 1 PM et 1 DR) ?	213	1
5. Approuvez-vous la proposition visant à prévoir un siège au CA pour le représentant du nouveau pôle MG addiction (Médecin Généralistes de la Fédération Addiction) ?	185	29
6. Approuvez-vous l'introduction de la proportionnalité du droit de vote lors l'AG pour le collège des personnes morales ?	179	35

18h30 - Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Fait à Lille, le 3 juin 2015

Jean-Pierre Couteron
Président de la Fédération Addiction

